

Comment vérifier son barème 2021



Page 1

Grade : vérifier votre grade : Instituteur ou PE classe normale / hors classe / classe exceptionnelle

Titres : Dans cette rubrique, vous trouverez l'ensemble des titres acquis et leurs dates (*Liste d'aptitude direction école, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI, CAFIPEMF, attestation premiers secours, habilitation LV et/ou LR ...*)

Affectation actuelle : Affectation à titre définitif ou provisoire + type de poste

Ici je vérifie toutes les informations sur ma situation professionnelle actuelle (grade, titres, affectation...)

Etablissement d'exercice : Etablissement de rattachement actuel

Circonscription : Circonscription de rattachement de l'établissement.

Le Barème de base comprend :

ANF : Ancienneté en qualité d'enseignant, sur l'accusé cela se décompte en années, mois et jours au titre de l'année scolaire 2020-2021.

ANF 5 correspond aux points attribués au titre des années effectuées en qualité d'enseignant 1er degré au 1er septembre 2020.

Exemple : *Un enseignant avec une ancienneté de 4 ans 2mois et 22 jours au 1er septembre 2020 obtient 21,139 points au titre de l'ANF5 (ANF multiplié par 5) et 5 points au titre de l'ANF 2021, soit au total comptabilisé dans le barème de la page 2 : 26, 139 points. Barème qui peut être complété par le nombre d'enfants, BOE et/ou PSC.*

Pour rappel :

Enfants de – de 18 ans : 1 point par enfant

BOE : si concerné 50 points

PSC : ici sont indiqués les points pour les bonifications : *ancienneté difficultés particulières de recrutement sur certaines écoles, ancienneté éducation prioritaire, enfants à naître, renouvellement RQTH non enregistré dans dossier informatique.*

Les points PSC sont pris en compte pour tous les vœux.

Ici je vérifie toutes les informations sur mon ancienneté (je vérifie sur i-prof si besoin) + ma situation personnelle (Enfants, BOE) + particularité parcours professionnel (Educ. Prio)

Puis d'autres éléments du barème peuvent apparaître comme le vœu préférentiel ou d'autres bonifications qui pourraient s'appliquer à tous les vœux dont les vœux larges.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez être accompagné dans cette vérification.....

Page 2 : La liste des vœux avec barème pour chaque vœu :

Rang	Type	Numéro du poste	Nature de support	Spécialité	Établissement	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	total	dont			
										Barème	RC/APC /PI	MCS/ handicap	Autres	Carac- tère répété
					(0641103B) Ecole									

4 pts
Ancienneté
sur poste ASH
Uniquement
sur le **vœu 1**

1 priorité la plus élevée (TPD)
80 priorité normale (TPD)
90 vœu non accessible

Priorité postes de direction
10 – si liste d'aptitude valide (TPD)
20 – si pas de liste d'aptitude valide (pro)

Priorité postes langue régionale
10 – enseignant titré
20 – enseignant en cours de formation
90 – vœu non accessible

Postes français Langue de scolarisation
10 - si compétences FLS
90 – vœu non accessible

Postes ASH
10 – si titre s'inscrit dans la continuité du contexted'exercice et du parcours de formation
15 - titre différent du contexte d'exercice
20 – stagiaire CAPPEI (année en cours) ou départ stage CAPPEI année n +1 (liste principale)
21 – départ stage CAPPEI liste complémentaire
49 – candidat libre CAPPEI pour poste occupé par intérim50 – enseignant non titré

Ici, ce sont les
bonifications liées à la situation personnelle
40pts
Rapprochement de conjoint
Autorité parentale conjointe
Parent isolé :
Attention les vœux doivent être saisis dès le rang 1 et être consécutifs !!

5 pts
Vœu
préférentiel
Uniquement
sur le **vœu 1**

250 pts
Mesure de carte
(s'applique à tous les vœux)
ou **bonification handicap**
(uniquement sur les vœux éligibles à la bonification)